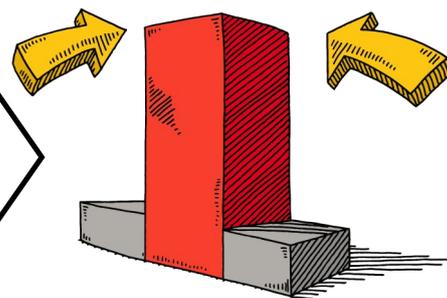


ELECTIONS PROFESSIONNELLES ÇA VOUS CONCERNE!



Les élections professionnelles de décembre 2022 vont déterminer la représentativité de chaque syndicat sur l'établissement. Plus exactement c'est le scrutin du C.S.E qui fait référence, les votes cumulés des CSE de tous les établissements détermineront la représentativité départementale et nationale.

Un syndicat est représentatif dès-lors qu'il obtient 10 % au vote. Le pourcentage de vote obtenu par chaque syndicat détermine le nombre d'heures de décharges syndicales dont il peut bénéficier. Plus de voix CGT ce sera plus de temps à vos côtés !



Seuls les syndicats représentatifs participent aux instances et aux négociations collectives. Si les prérogatives syndicales dans ces instances restent insuffisantes, elles gardent leur importance pour exprimer et défendre vos revendications.

Pour qu'un accord soit valide, il faut qu'il soit signé par une ou plusieurs organisations syndicales représentant au moins 50% des suffrages exprimés aux dernières élections. Donner sa voix à la CGT permet aussi de se prémunir des organisations à la signature trop facile...



**ÉLECTIONS
FONCTION PUBLIQUE
HOSPITALIÈRE**
Le 08 décembre 2022



**JE VOTE
CGT!**

**LES SCRUTINS DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022
SERONT OUVERTS DU JEUDI 1ER DÉCEMBRE À 08H00
AU JEUDI 8 DÉCEMBRE À 17H00**



**LES VOTES SE FERONT EXCLUSIVEMENT PAR VOIE
ÉLECTRONIQUE. VOUS RECEVREZ VOS IDENTIFIANTS
À VOTRE DOMICILE À PARTIR DE LA MI-NOVEMBRE.
CONSERVER LES !!!**

A quoi servent les différents scrutins

LORS DES ÉLECTIONS DU 1ER AU 8 DÉCEMBRE JE VOTE POUR PLUSIEURS SCRUTINS. CHACUN A SON IMPORTANCE:



CSE :

LE COMITÉ SOCIAL D'ÉTABLISSEMENT: Il vient remplacer le CTE. C'est l'instance principale qui représente l'ensemble des personnels du CHU de Nantes. C'est ce scrutin qui détermine la représentativité des différents syndicats.

Il est composé de 15 représentant.e.s titulaires et de 15 Suppléant.e.s. Il est présidé par le chef d'établissement et le secrétariat est assuré par un.e représentant.e du personnel (élu.e lors de la mise en place de l'instance).

Les élu.e.s au CSE sont consulté.e.s sur le plan global de financement pluriannuel, l'organisation interne de l'établissement, les projets de réorganisation de service, les projets d'aménagements modifiant les conditions de travail, etc... Ils sont également informés de la situation budgétaire et débattent de l'évolution des politiques des ressources humaines lors de la présentation du rapport social.

CF Décret n°2021-1570 du 3 décembre 2021.



CAPL :

Les **Commissions Administratives Paritaires locales** sont des instances consultatives instituées au sein du CHU de Nantes. Elles sont saisies pour avis par la direction en cas de conseil disciplinaire ou de fin de stagiairisation. Vous pouvez les saisir en cas de problématique de mutation, de détachement, de disponibilité, de temps partiel, de contestation d'évaluation annuelle, de refus de formation etc... Les représentants du personnel sont élus par les agents titulaires dans les catégories A, B et C pour un mandat de 4 ans.



CAPD :

Les **Commissions Administratives Paritaires Départementales** sont l'équivalent des CAPL au niveau du département de Loire Atlantique.



CCPD :

La **Commission Consultative Paritaire Départementale** concerne les agents contractuel.le.s. C'est pour chacun.e le moyen d'être défendu.e par des professionnel.le.s. La Commission Consultative Paritaire est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux licenciements (intervenant postérieurement aux périodes d'essai), aux sanctions disciplinaires, non-renouvellement des contrats des personnes investies d'un mandat syndical, etc ...

LORS DE LA PREMIÈRE SÉANCE DU CSE LES ÉLU.E.S DÉTERMINE LES REPRÉSENTANT:

Le Conseil de Surveillance

Il comprend trois collègues où siègent des représentants des collectivités territoriales, des représentants du personnel médical et des personnalités qualifiées.

Deux représentants sont élu.e.s par le CSE pour y siéger. Par l'intermédiaire de son secrétaire général, la CGT est intervenue régulièrement pour défendre les intérêts des salarié.e.s, elle a par exemple été la seule à s'opposer à la vente des terrains de Laënnec au privé (à but lucratif), et toujours la seule à apporter la contradiction au Directeur Général du CHU de Nantes...

La Commission Médicale d'Établissement

Un.e représentant.e est nommé.e pour siéger aux Commissions Médicales d'Établissement.

Le Conseil Médical

Le conseil médical est une **instance consultative** que votre administration employeur doit **obligatoirement** consulter **avant** de prendre certaines décisions concernant votre situation administrative **en cas de maladie** quelle soit ou non imputable au service. La CGT a été la seule organisation syndicale depuis de nombreuses années à avoir fait évoluer les avis dans cette instance, par sa connaissance, sa présence et sa persévérance. Mais aussi par sa capacité à gagner ces dossiers devant le Tribunal Administratif... On lâche rien !!!

Besoins de plus d'informations sur les élections professionnelles, ou envie de consulter nos livrets thématiques retrouver tout cela sur notre site internet: <https://www.cgt-chu-nantes.org/actualites/elections-professionnelles-2022>



Scanner moi !

LE SCRUTIN DU CSE DÉTERMINE LA REPRÉSENTATION AU F3SCT:

F3SCT :

Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail, elle remplace le CHSCT. Elle est compétente sur les questions relatives à la **protection de la santé physique et mentale**, à l'hygiène, à la **sécurité des agents dans leur travail**, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes.

La fin du CHSCT pour la mise en place du F3SCT permet au gouvernement et à la direction d'effacer les jurisprudences accumulées depuis 1982 et de retirer les capacités à cette instance d'ester en justice. La CGT du CHU de Nantes avait fait du CHSCT, un outil important pour relayer les revendications des salarié.e.s. Nous comptons bien rétablir ces prérogatives au sein du F3SCT!

Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale
cgt VOS DROITS



La CGT vous informe

Je suis CGT!
ÉLECTION PROFESSIONNELLE HOSPITALIÈRE
CGT
2022

Engagé.e,
Utile, Efficace

Fédération CGT Santé en Action Sociale

La CGT
et la formation
professionnelle

ACCÉDER
À LA FORMATION
MAINTENANT

Guide pratique
Conseils CGT

Elections Professionnelles: Qui peut Voter !

Je suis un·e agent·e **stagiaire ou titulaire**
de la Fonction publique hospitalière

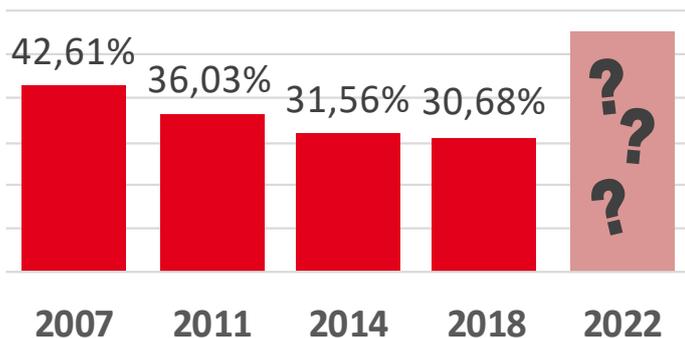
JE VOTE TROIS FOIS POUR :
LE CSE, LA CAPL ET LA CAPD.

Je suis un·e agent·e **contractuel·le** de
droit public de la Fonction publique hos-
pitalière, en **CDI ou CDD** (d'au moins 2 mois).

JE VOTE DEUX FOIS, POUR:
LE CSE ET LA CCPD.

Pas de réelle représentativité sans participation !

Pourcentage de participation



A l'instar de nombreuses élections nationales (législatives, municipales, etc...) le **taux de participation aux élections professionnelles du CHU de Nantes connaît une forte érosion sur les quatre dernières éditions.** Mais cette diminution globale de participation cache d'importante variation en fonction des différentes catégories.

Ainsi sur les quatre dernières élections **l'abstention se concentre sur certains corps et grades notamment sur les CAP 2** (Infirmi·er·ère·s spécialisé·e·s ou non ; Kinésithérapeutes; Manipulat·eur·rice Radio; etc...), **CAP 6** (Adjoint·e·s des Cadres Hospitaliers ; Assistant·e·s Médico-Administratifs), **CAP 7** (Personnels techniques; Ouvriers; Conducteurs Ambulanciers et personnels d'entretien et de salubrité), **CAP 8** (Agents des Services Hospitaliers Qualifiés; Aides-Soignant·e·s*; etc...) et **CAP 9** (Adjoints Administratifs, Permanenciers Auxiliaires de Régulation Médicale°

*Depuis le reclassement du 1^{er} oct. 21, les Aides-Soignant·e·s et les Auxiliaires de Puériculture ont intégré la CAP n° 5

DONNEZ DE LA FORCE À VOS PROFESSIONS VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA CGT DU CHU DE NANTES..

Bulletin de syndicalisation :

Nom : Prénom :

Etablissement : Service :

Adresse :

N° téléphone : Adresse Mail :

Je souhaite me syndiquer à la CGT du CHU de Nantes

Je souhaite prendre contact avec la CGT du CHU de Nantes

Siège Social: HOTEL-DIEU, 3, Rue Gaston Veil - 44093 NANTES Cedex 1 02 40 08 45 21 & 02 40 08 45 37

Hôpital G & R Laënnec : 02 40 16 59 48 Hôpital Saint-Jacques : 02 40 84 65 71

Site Internet: www.cgt-chu-nantes.org · **e-mail:** com@cgt-chu-nantes.org

Facebook: https://www.facebook.com/cgtchunantes · **Twitter:** @CgtChuNantes

**ÉLECTIONS
FONCTION PUBLIQUE
HOSPITALIÈRE**

Le 08 décembre 2022



**JE VOTE
CGT !**